



## Contractualisation solidaire

Département de l'Aude  
Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la santé publique

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 22/12/2017 relative à l'exercice de la compétence de solidarité territoriale

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aude du 25/09/2020 portant délégation à la commission permanente

### ENTRE

Le Département de l'Aude, ayant son siège allée Raymond-Courrière 11855 CARCASSONNE, représenté par Mme Hélène Sandragné, Présidente, dûment autorisé par délibération en date du 18/12/2020

Ci-après désigné « Le Département de l'Aude » ou « Le Département »

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois représentée par Mr Philippe Greffier, Président, dûment autorisé par délibération en date du ...

Ci-après désignée « La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois » ou « la Communauté de Communes »

*La présente convention a pour objet de définir les engagements généraux du Département et de la Communauté de Communes dans la mise en œuvre de la « Contractualisation Solidaire », déclinaison territoriale du Schéma Départemental des Solidarités. Elle ne reprend pas en détail les engagements et actions déjà réalisés par le Département sur ce territoire dans le cadre des solidarités humaines.*

**Sommaire :**

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>I. Diagnostic partagé de territoire :</b>	
1. <i>La Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois</i>	4
2. <i>L'organisation sociale du territoire</i>	5
3. <i>L'implication sociale du Département sur le territoire</i>	6
<b>II. La contractualisation : une démarche co-construite</b>	
1. <i>Un engagement réciproque</i>	8
2. <i>La démarche sur le territoire</i>	8
3. <i>Les actions co-construites</i>	10
4. <i>Une gouvernance commune</i>	22
<b>III. Engagements financiers et suivi</b>	
1. <i>Les engagements spécifiques par action</i>	23
2. <i>Liens avec le projet Départemental</i>	24
3. <i>Durée</i>	25
4. <i>La part financière de l'action sociale sur le territoire</i>	25
5. <i>Modification du projet</i>	25
6. <i>Règlement des litiges</i>	25

**Annexe :**

*Portrait synthétique de territoire*

## Préambule :

La loi NOTRe a réaffirmé le rôle de chef de filât du Département en matière de solidarités humaines et de solidarité territoriale.

Dans le cadre des Solidarités Humaines, le Schéma Départemental des Solidarités est le socle du développement de l'action du Département. Il intègre les stratégies départementales autour de l'inclusion, de l'accès aux politiques publiques, de la petite enfance, de l'enfance de la jeunesse, du handicap et de l'autonomie, de l'égalité hommes/femmes et de lutte contre les discriminations, de l'accès au numérique et du projet alimentaire départemental. Autour de ces axes, il propose un déploiement des dispositifs et structures sur l'ensemble du territoire Audois.

La construction du Schéma est intervenue dans le contexte particulier de la pandémie de Covid-19. Dans cette situation, l'importance d'une structuration des politiques publiques de Solidarité en direction des plus fragiles est une évidence. La capacité du Département à adapter sa mise en œuvre aux spécificités locales et à des événements tels que cette crise sanitaire, est essentielle pour assurer un accompagnement le plus efficace que possible des populations.

L'Aude est un territoire riche et divers : démographie, géographie, activité économique et touristique, ... ne sont pas réparties uniformément. Depuis les agglomérations jusqu'aux zones de plaine et de montagne, les spécificités locales amènent à adapter la mise en œuvre du Schéma Départemental des Solidarités pour assurer l'équité de services pour tous.



Pour être au plus près des problématiques locales, et pouvoir être réactif face aux événements imprévus, le Département a initié une démarche de contractualisation à la fois locale, adaptable et réactive. Co-construite avec les intercommunalités, elle vise à :

- Accompagner les dynamiques territoriales
- Adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales
- Valoriser l'action départementale ainsi que celle des territoires
- Favoriser l'émergence de projets innovants.

Cette proposition de contractualisation prend en compte les atouts et faiblesses de chaque territoire. Il conjugue l'action du Département avec les dynamiques locales : celles des EPCI qui portent les compétences sociales, celles des associations qui mettent en œuvre ces compétences, celles des communes qui sont souvent le premier relais des habitants.

C'est donc une démarche de co-construction qui anime cette contractualisation. Il ne s'agit pas d'être exhaustif, mais de cibler les points de tension liés aux spécificités des territoires. Mettre en synergie les différents niveaux d'intervention, mutualiser les dynamiques, doivent permettre d'apporter une réponse concertée la plus efficace possible.

Calqués sur la durée du Schéma Départemental des Solidarités, ces contrats permettront de se projeter et d'envisager des actions sur le long terme. Ils seront régulièrement évalués, de façon partagée, et pourront être revus à mi-parcours en fonction des premiers résultats obtenus. Ils peuvent intégrer des dimensions budgétaires, mais également organisationnelles, logistiques, humaines, ...

Plus qu'un contrat de financement, c'est une nouvelle manière de travailler que souhaite impulser le Département, plus concertée, plus partagée, pour être au plus proche des territoires et de leurs habitants.



## Le territoire de contractualisation :

### 1. la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

Située à l'ouest du département, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois compte 43 communes, pour 26250 habitants.

Les éléments clés du diagnostic territorial permettent de mettre en avant trois dimensions essentielles :

#### ➤ Un territoire en développement :

Avec près de 10000 emplois recensés, la Communauté de communes est le premier bassin industriel de l'Aude. Le développement économique s'appuie sur la proximité de l'agglomération toulousaine, mais également sur un fort développement de l'activité locale. Le développement du parc d'activité économique régional « Nicolas Appert » devrait créer à terme un millier d'emplois supplémentaires, et conforter la dynamique engagée.

Fort de ce maillage industriel local, le territoire voit son taux de chômage diminuer de 2,1% en 2019. Le pôle d'emploi local reste très attractif face aux propositions de la métropole toulousaine, soutenu par un réseau de communication d'un bon niveau : infrastructures routières et autoroutières, dessertes ferroviaires constituent un réel atout.

La croissance démographique est en cohérence avec ce dynamisme économique, avec plus d'une centaine de nouveaux habitants par an. Croissance importante donc, mais maîtrisée par les élus qui souhaitent protéger la spécificité rurale et naturelle du territoire. Le dynamisme industriel est à mettre en parallèle avec les difficultés du monde agricole, qui impactent une grande part de la population de l'intercommunalité. Le soutien à cette activité est à la fois un défi pour le maintien l'activité économique et le travail nécessaire à l'environnement.



Les services publics sont raisonnablement dimensionnés pour répondre aux attentes des habitants. Cependant, les dimensions de l'accès aux soins, de la prise en charge de la dépendance et de l'utilisation des services numériques restent des points de vigilance repérés.

#### ➤ Des caractéristiques socio-économiques à surveiller :

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est le territoire le moins fragile du département de l'Aude. Le dynamisme économique décrit précédemment permet d'élever un peu le niveau de vie, mais au sein d'un des départements les plus fragiles de France, ce positionnement est à relativiser et les caractéristiques locales se situent bien en deçà des moyennes nationales : un taux de pauvreté à 17% (15% national), un niveau de formation plus faible également, et un vieillissement de la population, avec 28% des habitants qui ont plus de 60 ans, dont découle un nombre croissant de personnes isolées.

Le développement est donc une réalité du territoire, mais il repose sur des bases ténues, et les besoins sociaux des habitants restent importants.

#### ➤ Un territoire engagé dans la transition énergétique :

Labellisé « Territoire à énergie positive » en 2015, la Communauté de communes a pour objectif d'être en 2050 un territoire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Une stratégie territoriale visant à développer la production d'énergie renouvelable sur des espaces artificialisés et agricoles ; l'enjeu est de permettre de répartir les ressources générées par la production, et de diversifier les sources de revenus des agriculteurs, en soutenant ainsi une filière en difficulté actuellement.

Production donc, mais également réduction de la consommation. Des initiatives dans le transport et l'habitat sont à l'étude. Les solutions alternatives pour le transport doivent notamment permettre de concilier mobilité facilitée, lien social et démarche environnementale : covoiturage, vélo-routes, ...



Localisation dans l'Aude.

## **2. Organisation sociale du territoire :**

Le territoire de la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois dispose d'un ensemble d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux conséquent.

L'intercommunalité gère en direct des services dans 4 domaines distincts.

Son pôle Petite enfance est composé d'un RAMI (Relais Assistantes Maternelles Intercommunal), d'un LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) et de 3 EAJE (Espaces d'Accueil Jeunes Enfants) de 83 places. Le multi-accueil Louise Michel dispose depuis 2019 de 5 places à vocation d'insertion professionnelle. Ce dispositif permet de réserver des places à des personnes sans emploi pour les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle. Il est renforcé par l'action du LAEP.

Le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) développe différentes activités et missions tournées vers l'aide et l'accompagnement des personnes âgées et du public en difficulté. Il développe pour se faire un ensemble de services ad hoc : accueil et orientation des publics, domiciliation des personnes sans domicile fixe, gestion des dossiers relevant de l'aide sociale légale, suivi de certains publics RSA, portage de repas à domicile, télé sécurité, animations, attributions d'aides financières exceptionnelles. Le CIAS initie également une réflexion pour anticiper les problématiques futures au regard de son analyse régulière des besoins sociaux. Ce travail a permis en partenariat avec La Poste et la CARSAT de développer des actions de médiation numérique à destination des personnes âgées. Il met en œuvre des partenariats pour lutter contre la précarité énergétique ou favoriser l'accès aux mutuelles de santé.

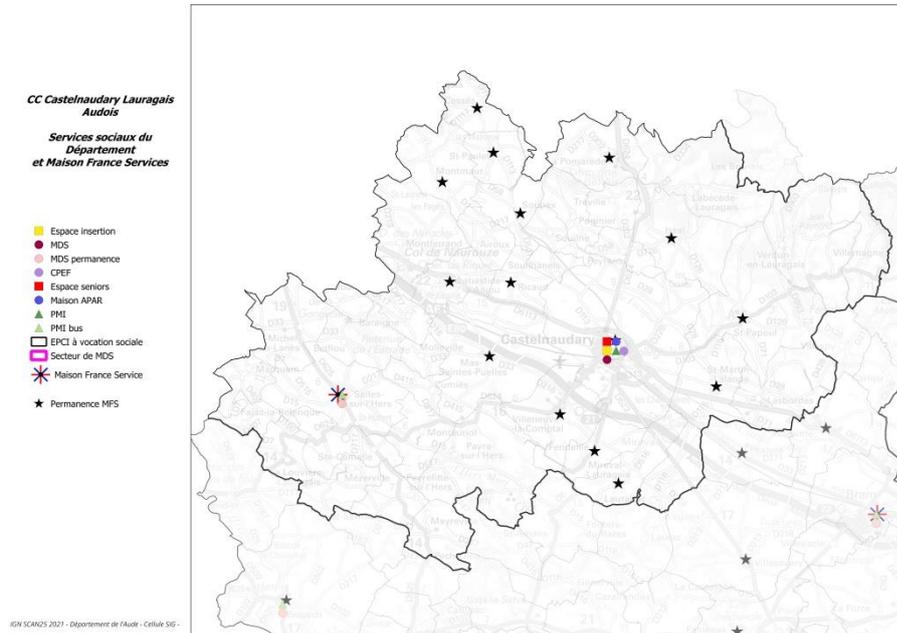
Le maintien à domicile se fait à travers un service d'aide à domicile composé de 105 agents qui fournit annuellement des prestations à plus de 500 bénéficiaires pour un volume annuel de 90 000 heures. Ce service bénéficie d'une autorisation de la part du Département de l'Aude. Il est structurellement déficitaire car il fait face à un niveau d'absence pour maladie.

Le dispositif Maison France Service couvre 30 communes sur le territoire. Il comporte un accueil à Salles sur l'Hers qui dessert 16 communes. Il est administré par le CSIEP (Centre Social Energies de la Piège). Sur les 14 communes restantes, une expérimentation est menée. Elle vise à faire du secrétariat de mairie le 1er niveau d'accueil. Le CSIEP prend le relais si nécessaire en assurant un rendez-vous physique. Dans le cadre du futur projet intercommunal 2020-2026, les élus communautaires auront à se poser la question de quel dispositif déployer pour couvrir intégralement le territoire.



### 3. L'implication sociale du département sur le territoire :

Dans le cadre du Schéma Départemental des Solidarités, le Département intervient sur le territoire de l'EPCI. Des structures sont positionnées, des interventions ponctuelles et locales organisées :



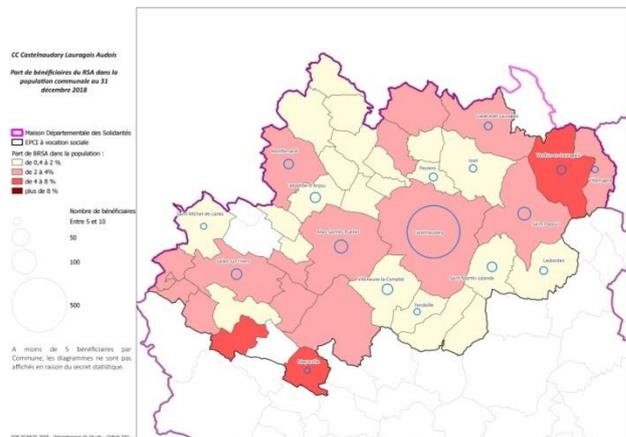
Cette implication locale se traduit par un premier niveau de territorialisation, plus large que l'EPCI, et impactant l'ensemble du bassin de vie du Lauragais. L'ensemble des services sociaux du Département est impliqué :

➤ **L'Aide Sociale à l'Enfance,**

qui accueille près de **250 mineurs** et en accompagne **près de 200 à domicile** ; 2 lieux de vie sont implantés sur le territoire

➤ **L'insertion,**

Le territoire compte plus d'un millier d'habitants en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion. Sur le secteur, 35 actions sont déployées autour de l'insertion (mobilisation, savoirs, accès aux droits, surendettement, mobilité, ...) portées par 11 partenaires locaux, des chantiers, ateliers en entreprise d'insertion locaux, pour un financement départemental à hauteur de 688 000€ (toutes actions confondues).



**Une action locale : des places en crèche pour accompagner les parcours d'insertion.**

Réussir une démarche d'insertion dépend de nombreux facteurs. Certains sont en lien direct avec l'emploi – formation, compétences, ... - d'autres sont liés à ce qui permet d'être disponible pour travailler : la mobilité, la garde d'enfant, ...

Sur ce dernier point, une action conjuguée des partenaires sociaux que sont le Département, la CCCLA et la CAF a permis de mettre en place un dispositif d'accueil adapté aux démarches d'insertion : 5 places en crèche sont réservées à des accueils « atypiques », en horaires découpés, sur des durées variables, avec des délais d'inscription raccourcis... Réservées aux personnes en démarche d'insertion, ces places permettent de répondre rapidement à une offre d'emploi ou à une possibilité de formation. Elles favorisent notamment la reprise d'activité pour les mères isolées, nombreuses sur le territoire, mais peuvent également faciliter le retour à l'emploi pour des personnes dont le conjoint travaille déjà.

Les services d'insertion du Département peuvent s'appuyer sur ce dispositif dans la construction des parcours d'insertion des personnes accompagnées

Cette action est une première étape, d'autres sont en réflexion avec notamment la possibilité de modes de garde adaptés auprès des assistantes maternelles, appuyées par le R.A.M. du secteur.



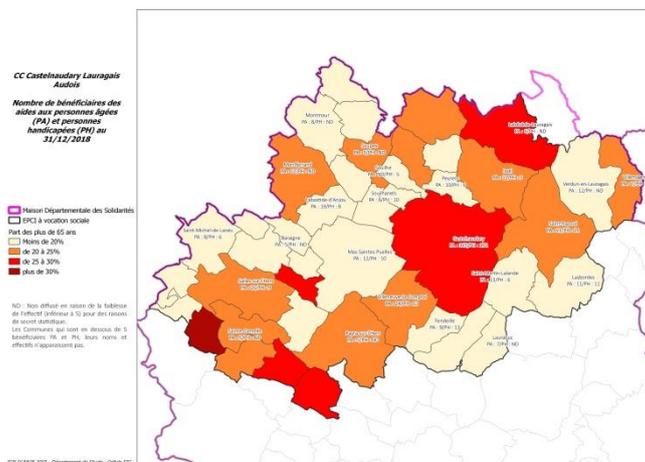
➤ **L'accompagnement social,**

porté par la Maison Départementale des Solidarités (MDS) du Lauragais qui intervient à plusieurs niveaux, avec notamment :

- Plus de **4000 entretiens d'accompagnement** de personnes en difficulté, pour 1200 demandes d'aide, au sein de la MDS, lors de permanences ou à domicile
- Plus de **400 bilans de santé et IMC** d'enfants en maternelle, **700 consultations de nourrissons**, en MDS, à domicile, par le bus PMI
- **170 femmes** vues en consultation de **planification familiale**, 25 interventions en collège.
- Suivi, évaluation, accompagnement de **175 assistantes maternelles agréées**.
- Accompagnement de 65 assistantes familiales
- Au total, **235000 €** d'aides directes aux habitants du territoire.

➤ **L'Autonomie**

**L'Espace Séniors** accompagne les aînés du territoire, avec un appui marqué sur l'aide au maintien à domicile pour près de 200 d'entre eux (repas, ménage, tâches quotidiennes, ...).



La direction autonomie accompagne également les personnes en situation de handicap, avec une trentaine de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Ces aides cumulées représentent plus de 1 300 000€ d'aide aux personnes âgées et en situation de handicap du Lauragais.

L'Espace Séniors s'implique également dans les projets locaux, dans des démarches partenariales : projets d'habitats inclusifs, partagés, de MARPA, de Maison de Santé, ... ; Participation au Contrat Santé Ville de Castelnaudary.

**Pour l'ensemble de ses actions sociales,**  
**le Département déploie annuellement<sup>1</sup> sur le territoire Ouest Audois :**

➤ **3,5 millions d'€ d'aides directes ou d'accompagnement des habitants**

➤ **Plus de 230 emplois locaux directs ou financés.**

*44 postes d'agents dans les différents services territorialisés, auxquels viennent s'ajouter 64 assistants familiaux implantés sur le Lauragais, et 121 emplois de l'Aide à Domicile*

A titre indicatif, la population de la CCCLA représentant 62% du territoire Ouest Audois, **l'investissement social du Département sur la Communauté de Communes** se traduit par :

**2 170 000 € d'aides directes ou d'accompagnement des habitants**

**143 emplois locaux directs ou financés.**

<sup>1</sup> Données de référence 2019

## **II. La construction de la contractualisation solidaire:**

### **1. Un engagement réciproque :**

Par la démarche de contractualisation, le Département et la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois s'engagent réciproquement. Au-delà du plan d'action qui sera conçu, c'est une modalité de travail co-construite, partageant des valeurs, des stratégies communes, qui est initiée.

Ainsi, en initiant la démarche de contractualisation, le Département et la CCCLA s'engagent à :

- Accompagner la mise en œuvre des projets en mobilisant les outils de droit commun déployés par les deux collectivités sur le territoire
- Développer ces projets en adéquation avec les stratégies départementales, et notamment :
  - La dimension solidaire et inclusive
  - L'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations
  - L'accès aux politiques publiques (et notamment la question de la mobilité)
  - L'accueil social inconditionnel
  - L'accès aux soins, notamment au travers de l'e-santé
- Partager les données et informations sociales du territoire (au travers notamment de l'Observatoire des Solidarités et de la Plateforme des acteurs sociaux de l'Aude)
- Associer les partenaires dans la mise en place des actions
- Rechercher des cofinancements pour les actions proposées
- Animer les instances de suivi et d'évaluation de la contractualisation

Le Département pourra venir en appui d'ingénierie sur ces différents aspects. (information/formation, aide à la recherche de financement, veille informative, ...)

### **2. La démarche sur le territoire.**

Plusieurs rencontres ont eu lieu sur l'EPCI. Sur la base d'un diagnostic global, et avec les compléments spécifiques apportés par le territoire et les services du Département, des temps d'échange ont permis d'aboutir à la présente contractualisation :

- Juillet 2020 : Rencontre technique CCCLA / Département: Repérage des problématiques
- Octobre 2020 : rencontre politique : priorisation des problématiques
- Novembre / Décembre : Echanges techniques CCCLA/Département: identification des actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques repérées
- Janvier : finalisation

Les problématiques qui ont été priorisées et explorées.

- L'insertion : Faire du secteur économique un levier pour l'insertion.
- Le handicap : Accueillir, dans les meilleures conditions, des enfants porteurs de handicap dès leur plus jeune âge.
- Les jeunes : Atteindre les jeunes de l'ensemble du territoire, comment accompagner leur entrée dans la vie active.
- L'illectronisme : Frein pour l'insertion, l'accès aux droits, à l'information, ... l'illectronisme touche une partie importante de la population. Des acteurs développent des propositions, il faut les coordonner pour permettre un parcours de formation pour habitants.
- Développer l'animation sociale auprès des personnes isolées : Notamment auprès des personnes âgées, aller au-delà des prestations « classiques » des SAAD et SSIAD, en apportant des temps individuels et collectifs d'animation : lectures, sorties, temps d'échange, ...

D'autres thématiques ont été évoquées, mais leur prise en charge se faisant de façon globale sur le département, elles ne sont pas travaillées dans la première phase de contractualisation ; Elles pourront être questionnées à nouveau à mi-parcours, en fonction des avancées constatées.

- L'aide à domicile : des difficultés globales, notamment dans le recrutement et la pérennisation des agents sur leur poste : cette problématique est étudiée dans le cadre des CPOM.
  - Permettre la mobilité : Un travail de création d'une plateforme mobilité solidaire est en cours au niveau départemental. La CCCLA sera intégrée dans la conception de cet outil.
  - La question du développement durable est essentielle pour le territoire, qui développera l'ensemble des actions proposées avec cette volonté de travailler la dimension écologique.

Ces problématiques ont donné lieu à des échanges qui, au-delà de la contractualisation, permettront d'avancer sur ces aspects. Des pistes d'action ont été avancées et sont décrites dans les fiches.

Dans le cadre du travail envisagé, les partenaires devaient prendre pleinement part à la conception des actions définies ci-dessus. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de réunir ces acteurs, et c'est donc dans la première partie du contrat et en préalable à la mise en place des actions qu'ils seront associés pour enrichir les propositions. De nombreux partenaires ont été identifiés :

- Au sein de la CCCLA :
  - CIAS, Service jeunesse, chantiers d'insertion
  
- Au sein du département :
  - MDS Castelnaudary, Espace Seniors, Service insertion, PMI, Service plein air, Service jeunesse, MDPH...
  
- Partenaires
  - MLOA, Pôle Emploi, Cap Emploi, secrétariats de mairie, Centre Social Energies de la Piège, associations autour du handicap, le syndicat Lauragais audois ...

### 3. Les actions co-construites :

Au regard des problématiques listées ci-dessus, plusieurs pistes d'action ont été retenues dans le cadre de la contractualisation :

Territoire	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois	
Action n°1	Renforcer l'insertion par l'économie	
<p><b>En lien avec les objectifs départementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un projet solidaire et inclusif</li> </ul> <p><b>Et les fiches du Schéma Départemental des solidarités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet insertion : 2.4 : Développer les opportunités de mise en situation de travail, tout au long du parcours</li> <li>➤ Volet insertion : 2.7 : rapprocher l'offre et la demande d'emploi</li> <li>➤ Volet insertion : 2.10 : Développer des partenariats pour l'enrichissement de l'offre d'accompagnement et d'insertion.</li> </ul>		
Contexte et enjeux	Objectifs	
<p>La dynamique autour de l'emploi est plutôt positive sur le territoire. Avec 1200 emplois proposés en 2019, des entreprises nouvelles qui s'installent, le contexte est porteur. Cependant, certains publics ne rentrent pas dans la dynamique des chantiers d'insertion, et en parallèle, certaines entreprises n'arrivent pas à pourvoir les emplois qu'elles proposent. Des actions, telles que la création de « places d'insertion » en crèche, s'attachent déjà à lever certains freins à l'emploi. Un travail sur la mobilité est également en cours.</p> <p><u>Les enjeux :</u>                      Les démarches d'insertion professionnelle visent à un emploi en sortie de parcours, le développement du tissu économique nécessite des salariés correspondant aux attentes. En faisant coïncider les attentes des entreprises avec les formations et expériences proposées aux personnes en démarche d'insertion, ce projet vise à développer une dynamique positive tant pour les entreprises que pour les demandeurs d'emploi.</p> <p><u>Le SPIE :</u>                      Cette action s'inscrit dans la démarche de création d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), portée par le Département en réponse à un AMI de l'Etat. Par ce projet, les fonds dédiés du Département et de l'Etat pourront venir renforcer l'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les entreprises pour adapter les parcours d'insertion aux besoins locaux</li> <li>• Favoriser le lien entre demandeurs et entreprises en développant les stages en entreprise</li> <li>• Permettre à tous d'intégrer des démarches d'insertion</li> <li>• Tendre vers la mise en œuvre d'une organisation de type « Service public de l'insertion et de l'emploi ».</li> </ul>	
Public	Partenaires et services	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes en insertion</li> <li>• Les entreprises locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCCLA : CIAS, Service jeunesse,</li> <li>• Département : MDS, Services insertion, Espace seniors, chargée de mission jeunesse</li> <li>• Partenaires : Pôle Emploi, MLOA, PIJ, chambres consulaires, entreprises, ...</li> </ul>	

<b>Description de la mise en œuvre</b>	
<p>L'action s'appuie sur une connaissance fine des besoins des entreprises qui ont des compétences recherchées, et favorisera une formation et orientation répondant à ces attentes. L'action vise également à permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi un retour progressif vers l'activité, en développant des actions en amont des chantiers d'insertion.</p> <p>Plusieurs axes de travail donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un réseau d'entreprises volontaires et de partenaires pour expérimenter une démarche de recrutement/insertion</li> <li>• Développer de nouvelles approches de l'insertion : démultiplier les stages/immersions en entreprise, permettre un retour progressif à l'activité, ...</li> <li>• Renforcer le lien partenarial entre acteurs de l'insertion et secteur économique</li> </ul>	
<b>Calendrier</b>	<b>Moyens</b>
<p><u>2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du réseau d'entreprises</li> <li>• Elaboration d'un plan d'action partagé secteur économique/acteur d'insertion</li> </ul> <p><u>2022/2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs de l'insertion</li> <li>• Mobilisation et adaptation des dispositifs de droit commun</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation / indicateurs</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises impliquées</li> <li>• Nombre d'actions en amont des chantiers</li>   <li>• Evolution de taux de sorties positives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Au moins 5 entreprises impliquées</li> <li>➔ Mise en place d'actions en amont des chantiers d'insertion</li>   <li>➔ Evolutions croissantes des sorties positives de dispositifs d'insertion, et des taux de réponse aux recrutements en entreprise</li> </ul>
<b>Transversalité / lien avec autres actions :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail autour de l'illectronisme peut permettre de lever des freins à l'emploi</li> <li>• Le développement d'une action auprès des jeunes de l'ensemble du territoire peut permettre une mise en relation précoce avec les entreprises locales.</li> </ul>	

Territoire	<b>Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois</b>	
Action n°2	<b>Accroître l'animation sociale en direction</b>	
<p><b>En lien avec les objectifs départementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un projet solidaire et inclusif</li> </ul> <p><b>Et les fiches du Schéma Départemental des Solidarités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet autonomie : 1.3 : soutenir les bénévoles des associations favorisant le maintien du lien social</li> </ul>		
Contexte et enjeux	Objectifs	
<p>Le constat est fait de l'isolement croissant des personnes âgées, pour lesquelles le seul lien social est souvent lié à la visite des professionnels du SAAD. D'autres publics fragilisés sont également repérés: familles monoparentales, jeunes, ...</p> <p><u>Les enjeux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre à l'isolement des personnes âgées, prévenir la perte d'autonomie</li> <li>• Aborder la dimension d'isolement de façon globale (jeunes, familles)</li> <li>• Apporter une dimension nouvelle aux métiers d'aide à la personne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rompre l'isolement des personnes âgées</li> <li>• Donner une perspective d'évolution professionnelle pour les intervenantes à domicile.</li> <li>• Réfléchir aux autres profils d'isolement (familles monoparentales, jeunes isolés, ...): comment les amener à sortir de l'isolement</li> </ul>	
Public	Partenaires et services	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principalement les personnes âgées</li> <li>• D'autres publics fragiles peuvent être impactés (familles monoparentales, personnes isolées, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>CCCLA</u> : CIAS</li> <li>• <u>Département</u> : Espace Séniors, MDS</li> <li>• <u>Partenaires</u> : CNSA, ARS, SSIAD, CAF, MSA, caisses de retraite, MDPH</li> </ul>	
Description de la mise en œuvre		
<p>Au-delà de la construction partenariale, l'action nécessitera des moyens de fonctionnement. Un travail préalable consistera donc à mobiliser les moyens financiers nécessaires à la réalisation (appel à projet, fondations, ...). Les actions pourront ensuite être déployées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'animations, de sorties, ...; prendre du « temps » avec les personnes pour des moments de « loisirs » (lecture, discussion, ...)</li> <li>• Développer les démarches de repérage des difficultés quotidiennes, créer un outil support pour cette démarche partagé par les différents intervenants; partager les informations entre intervenants</li> <li>• Mobiliser les actions de droit commun : Appel à projet à venir actions collectives de prévention perte d'autonomie (CD11/ Conf de financeurs), Appel Manifestation d'Intérêt (AMI) matériel informatique (tablettes, matériel visio, ...)</li> <li>• « Apprendre à faire »: ateliers de pratique (cuisine, parentalité, ...)</li> </ul>		
Calendrier	Moyens	
<p><u>2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une veille autour des dispositifs de financement.</li> <li>• Préparation partenariale des modalités d'action : mobilisation de l'existant, actions d'animation nouvelles</li> </ul> <p><u>2022 – 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en œuvre des actions</li> <li>• Ouverture progressive à d'autres publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement complémentaires à trouver</li> <li>• Ressources humaines à mobiliser dans l'effectif Aide à Domicile</li> </ul>	
Modalités d'évaluation / indicateurs	Résultats attendus	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage du dispositif</li> <li>• Nombre de participants aux actions mises en place</li> <li>• Taux de recrutement au sein des métiers de l'aide à domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Mise en place des</li> <li>➔ En année pleine de fonctionnement, au moins 50 personnes ont bénéficié des actions d'animation</li> <li>➔ Les recrutements se font au sein des SAAD/SSIAD</li> </ul>
<b>Transversalité / lien avec autres actions :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail autour de l'illectronisme peut être support à des animations</li> </ul>	

Territoire	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois	
Action n°3	Lutter contre l'illectronisme	
<p><b>En lien avec les objectifs départementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accès aux politiques publiques</li> <li>➤ Usages du numérique</li> </ul> <p><b>Et les fiches du Schéma Départemental des Solidarités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet Insertion : 2.3.4 : Lever les freins périphériques et matériels et organisationnels à l'insertion : maîtrise des savoirs fondamentaux et e.inclusion.</li> <li>➤ Volet autonomie : 1.3 : faciliter l'accès à une information fiable et compréhensible pour tous</li> </ul>		
Contexte et enjeux	Objectifs	
<p>Le recours à l'outil numérique se généralise dans les services publics; Face à cette évolution, de nombreux habitants n'ont pas accès à l'outil, par manque de moyens, de connaissances, de compétences. Des initiatives d'accompagnement existent, mais ne sont pas coordonnées et ne permettent pas de vérifier un accompagnement global et efficace de la population.</p> <p><u>Les enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les personnes n'ayant aucune pratique de l'informatique, et dans la durée celles qui ont eu une première information/formation</li> <li>• Repérer et croiser les actions existantes pour optimiser les accompagnements; coordonner ces actions</li> <li>• Comblent les « creux » dans l'accompagnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'accessibilité de tous aux services publics</li> <li>• Coordonner l'action des différents acteurs</li> <li>• Assurer une possibilité de lien social avec les proches, la famille</li> <li>• Lier illectronisme et insertion</li> <li>• Etre en capacité de répondre collectivement à des appels à projet ou à manifestation d'intérêt (type « référent numérique »)</li> </ul>	
Public	Partenaires et services	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout public, notamment personnes âgées et personnes en insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département : MDS et Espace Séniors</li> <li>• Partenaires : CARSAT, Centre Social Energie de la Piège, dont MFS, ANCV, opérateurs (orange, ...), secrétariats de mairie, ...</li> </ul>	
Description de la mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la communication sur les dispositifs existants</li> <li>• Actions collectives (CARSAT, La Poste, Espace Séniors, ...)</li> <li>• Réponse de premier niveau et accès au matériel informatique dans les mairies volontaires, en lien avec la MFS</li> <li>• Développement d'actions de coordination et d'animation par le nouvel intervenant multimédia de la CCCLA</li> <li>• « Inventaire » et coordination des actions portées par les différentes structures, pour assurer à la fois une première initiation, mais également un suivi des utilisateurs.</li> <li>• Favoriser l'émergence de solutions de proximité type « clubs informatiques »</li> </ul>		
Calendrier	Moyens	
<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des actions existantes</li> <li>• Travail partenarial de création de « parcours de formation »</li> <li>• Création d'un réseau de mairies volontaires</li> </ul> <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des actions</li> <li>• Communication sur l'ensemble des propositions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de matériel informatique, fixe et mobile</li> <li>• Emploi intervenant multimédia CCCLA</li> <li>• Mobilisation partenariale</li> </ul>	
Modalités d'évaluation / indicateurs	Résultats attendus	



<ul style="list-style-type: none"><li>• Répartition territoriale des formations</li><li>• Réalisation de « parcours de formation »</li><li>• Coordination des actions : nombre de partenaires impliqués</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Les formations et équipements accessibles sont répartis sur l'ensemble du territoire</li><li>➔ Des formations de différents niveaux sont proposées</li><li>➔ Au moins (partenaires impliqués dans la mise en place des formations</li></ul>
<b>Transversalité / lien avec autres actions :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• En lien avec les problématiques d'animation en direction des seniors, et les problématiques d'insertion.</li></ul>	

Territoire	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois	
Action n°4	Développer le service jeunesse inter	
<p><b>En lien avec les objectifs départementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Jeunesse</li> <li>➤ Accès aux politiques publiques</li> </ul> <p><b>Et les fiches du Schéma Départemental des Solidarités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet Enfance Famille : 3.3 : Etoffer/renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes majeurs</li> <li>➤ Volet Insertion : 1.1 : Accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes en insertion</li> </ul>		
Contexte et enjeux	Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique Jeunesse est aujourd'hui portée par le Syndicat Lauragais Audois jusqu'au 31/12/2022, où le portage de l'action devra être questionné. Le SLA travaille actuellement en lien étroit avec la CCCLA.</li> <li>• L'accueil de jeunes se réalise actuellement à 2 endroits sur l'intercommunalité: Castelnaudary et Soupex. Les jeunes de certains villages n'ont pas accès à ces espaces, ne sont pas impactés par l'accueil de jeunes.</li> <li>• La CTG signée avec la CAF intègre une action jeunesse pour l'ensemble du territoire</li> <li>• Pas d'accueil après 17 ans</li> </ul> <p><u>Les enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un contact avec les jeunes sur toutes les communes</li> <li>• Développer l'accueil 17/25 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargir l'action à l'ensemble des jeunes du territoire</li> <li>• Continuer l'accompagnement des jeunes après 17 ans, en lien avec les démarches d'insertion.</li> </ul>	
Public	Partenaires et services	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes jusqu'à 25 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département : chargée de mission Jeunesse, Service plein air</li> <li>• CCCLA : PIJ de Castelnaudary, service jeunesse intercommunal,</li> <li>• Partenaires : CAF, MSA,</li> </ul>	
Description de la mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur l'expérience de l'accueil ados de Soupex pour élargir l'action aux autres communes</li> <li>• Travail en direction des + de 17 ans : Orientation vers le BAFA, stages « Rouatière » accueillis sur le territoire, pour faire le lien avec l'emploi, accompagnement 1<sup>er</sup> emploi, 1<sup>er</sup> logement, ...</li> <li>• Développer les animations ponctuelles pour créer du lien, en s'appuyant notamment sur les ressources du Département (service Plein Air, service jeunesse, budget participatif, ...)</li> </ul>		
Calendrier	Moyens	
<p><u>2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des premières actions d'animation été</li> </ul> <p><u>2022-2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations ponctuelles et fonctionnement par projet / actions d'information et d'insertion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains : L'équipe enfance jeunesse en place, complétée si besoin</li> <li>• Matériels : Acquisition d'un minibus et de matériel itinérant d'animation / d'information</li> <li>• Département : mobilisation des services jeunesse et plein air</li> </ul>	
Modalités d'évaluation / indicateurs	Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes bénéficiaires de l'action</li> <li>• Nombre de communes</li> <li>• Nombre de projets de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Au moins 20 jeunes, en augmentation régulière annuellement</li> <li>➔ Au moins 4 la première année, en augmentation annuellement</li> <li>➔ Au moins 2/an</li> </ul>	
Transversalité / lien avec autres actions :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec les démarches d'insertion ; la thématique de l'illectronisme peut également être un support</li> </ul>		
Territoire	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois	

Action n°5	Accueil des enfants porteurs de handicap en structure collective petite enfance	
<p><b>En lien avec les objectifs départementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un projet solidaire et inclusif</li> </ul> <p><b>Et les fiches du Schéma Départemental des Solidarités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet Enfance Famille : 1.1 : Renforcer l'action en prévention précoce</li> <li>➤ Volet Enfance Famille : 1.6 : Accompagnement à la socialisation petite enfance et handicap : ASOPEH</li> </ul>		
Contexte et enjeux	Objectifs	
<p>L'accueil d'enfants porteurs de handicap en structure enfance, notamment crèche, est une obligation légale, mais également morale; Cet accueil demande des moyens complémentaires (formation, effectif, ...), et une aide est accordée par la C.A.F sous condition de diagnostic. Or, les enfants porteurs de handicap ne sont pas toujours diagnostiqués en tant que tel, ou bien le diagnostic de certains troubles peut sembler prématuré, notamment dans la petite enfance</p> <p>Les professionnels se retrouvent à devoir assumer une double tâche, celle de l'accueil de l'enfant, et celle de l'accompagnement de la famille dans l'acceptation et la gestion du handicap. Pour la plupart, les personnels ne sont pas formés à ces aspects.</p> <p>Autre contrainte, liée également à ce manque de formation: l'effectif d'encadrants doit être augmenté, jusqu'à un encadrant par enfant parfois, pour permettre un accueil de qualité pour l'ensemble des enfants.</p> <p><u>Les enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins croissants d'accueil d'enfants porteurs de handicap</li> <li>• Donner les moyens et les compétences nécessaires aux équipes pour accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un accueil adapté aux problématiques ou handicaps reconnus des enfants,</li> <li>• Accompagner les familles dans l'acceptation et la gestion du handicap</li> <li>• Assurer du lien entre les différents temps d'accueil (scolaire/ périscolaire/ famille, ...)</li> </ul>	
Public	Partenaires et services	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants porteurs de handicap et leur famille.</li> <li>• Pour les actions de formation, professionnels de la petite enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département : Direction Enfance Famille, PMI, MDPH</li> <li>• CCCLA : Services petite enfance</li> <li>• Partenaires : CAF, associations locales et/ou spécialisées, ...</li> </ul>	
Description de la mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la formation des agents, favoriser la création de réseaux de professionnels pour accueillir au mieux les enfants et les familles</li> <li>• Avoir les moyens d'un accueil individualisé en fonction des handicaps <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un référent territorial: compétences médicales, lien entre les différents acteurs, personne ressource. Il viendrait répondre au besoin d'un étayage technique pour les professionnels et personnes bénéficiaires afin d'améliorer l'accompagnement réalisé sur le terrain</li> <li>• Permettre une prise en charge cohérente entre les différents acteurs de terrain et fluidifier le travail de partenariat pour un accompagnement plus qualitatif</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans la mise en œuvre de ce projet, la place de la PMI et de la MDPH sont prépondérantes</p>		

Calendrier	
<p><u>2021 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration partenariale d'un parcours de formation pour les professionnels</li> <li>• Mise en place de la personne ressource</li> <li>• Elaboration d'un support de communication en direction des familles</li> <li>•</li> </ul> <p><u>2022 - 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développement de l'accueil</li> <li>• formations continues</li> <li>• développement de la notion de parcours avec l'éducation nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'une permanence MDPH sur Castelnaudary sera un atout essentiel pour ce projet.</li> <li>• La mobilisation des partenaires dans la conception des formations</li> <li>• Des moyens financiers à trouver pour renforcer le taux d'encadrement</li> </ul>
Modalités d'évaluation / indicateurs	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une personne ressource</li> <li>• Nombre de professionnels formés</li> <li>• Taux de satisfaction : Qualité de l'accompagnement des familles</li> <li>• Notion de parcours global de l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Oui</li> <li>➔ A terme, au moins 50% de l'effectif petite enfance</li> <li>➔ Au moins 80% des familles satisfaites de l'accueil</li> <li>➔ Formalisation du lien avec l'éducation nationale</li> </ul>

Territoire	<b>Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois</b>	
Action n°6	<b>Développer l'accès aux soins et à</b>	
<p><b>En lien avec les objectifs départementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Politique Départementale d'amélioration de l'accès aux soins</li> </ul> <p><b>Et les fiches du Schéma Départemental des Solidarités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet Transversal ; 3.3 : Organiser la présence des services de santé essentiels sur le territoire en articulation avec la politique départementale du SDAASAP</li> </ul> <p><b>En lien avec : Le SDAASAP</b></p>		
Contexte et enjeux	Objectifs	
<p>L'accès aux soins est une problématique à laquelle se heurtent nombre de territoires audois. Sur la CCCLA, la compétence Santé n'est pas du ressort de l'intercommunalité, mais il n'en demeure pas moins que dans le cadre global de l'accès aux droits et aux services publics, la question de la santé est essentielle.</p> <p><u>Les enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer de nouvelles formes d'accès à la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une dynamique de réseau transversale autour de la question de la santé</li> <li>• Identifier les leviers sur lesquels la CCCLA et le Département peuvent agir.</li> <li>• Envisager la mise en place d'actions de prévention.</li> </ul>	
Public	Partenaires et services	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des acteurs pouvant intervenir dans le champ de la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département : Direction Enfance Famille, PMI, MDS, Espace Sénior, Chargée de mission Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public</li> <li>• CCCLA : CIAS</li> <li>• Partenaires : A définir</li> </ul>	
Description de la mise en œuvre		
<p>L'objectif est dans un premier temps de créer une dynamique transversale autour de la santé. Le plan d'action qui pourra découler de cette première phase sera mis en œuvre dans la seconde partie de la contractualisation.</p> <p><u>Phase 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les champs d'intervention permettant de faciliter l'accès aux soins (mobilité, numérique, ...)</li> </ul> <p>Identification des acteurs de ces champs d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'espaces de réflexion partagés pour favoriser les conditions de l'accès aux soins et à la santé.</li> <li>• Propositions d'actions</li> </ul> <p><u>Phase 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan d'action défini.</li> </ul>		
Calendrier	Moyens	
<p><u>2021/2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail d'identification des champs d'intervention et des acteurs associés</li> <li>• Définition d'un plan d'action.</li> </ul> <p><u>2023 - 2025 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces de réunion et de concertation, en présentiel ou virtuel.</li> </ul>	
Modalités d'évaluation / indicateurs	Résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de champs connexes identifiés</li> <li>• Nombre d'acteurs identifiés</li> <li>• Proposition d'un plan d'actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Au moins 4</li> <li>➔ Au moins 10</li> <li>➔ Oui</li> </ul>	
Transversalité / lien avec autres actions :		
<p>La transversalité de cette action permet d'envisager des liens avec l'ensemble des autres actions.</p>		

Territoire	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois	
Action n°7	Déployer les dispositifs de télémédecine	
<p><b>En lien avec les objectifs départementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Politique départementale d'amélioration de l'accès aux soins</li> </ul> <p><b>Et les fiches du Schéma Départemental des Solidarités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volet Transversal ; 3.3 : Organiser la présence des services de santé essentiels sur le territoire en articulation avec la politique départementale du SDAASAP</li> </ul> <p><b>En lien avec :</b> Le SDAASAP</p>		
Contexte et enjeux	Objectifs	
<p>Depuis plusieurs années le Département a mis en place des dispositifs afin d'améliorer l'accès aux soins pour les audois, à travers notamment le soutien à l'investissement des Maisons de Santé Pluridisciplinaire depuis 2011, les consultations itinérantes de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que le soutien aux internes par le biais des aides au logement et au transport depuis 2012. Le Département souhaite poursuivre fortement son engagement à travers une politique ambitieuse dans le renforcement des actions, le développement des partenariats et dans l'innovation. Il convient d'apporter des réponses aux besoins des populations et ainsi contribuer dans le respect des champs de compétence à un meilleur accès à la santé sur le territoire audois tout en prenant en compte les spécificités des territoires.</p> <p><u>Les enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux audois d'accéder à des compétences médicales via la télésanté</li> </ul>	<p>En lien avec les dispositifs territoriaux (Articulation avec les MSP ou centres de santé, lien avec le Contrat local de Santé et/ou articulation avec la CPTS, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Installer une cabine de télémédecine</li> <li>➤ Acquérir deux chariots de téléconsultation assistée</li> </ul>	
Public	Partenaires et services	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des habitants du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département : Direction Enfance Famille, PMI, MDS, Espace Senior, Chargée de mission Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public</li> <li>• CCCLA : CIAS, MFS</li> <li>• Partenaires : L'ensemble des acteurs santé du territoire, l'ARS, la CPAM.</li> </ul>	
Description de la mise en œuvre		
<p><b>Aide à l'acquisition d'une télécabine</b></p> <p>La télécabine médicale est une cabine de téléconsultation médicale équipée de dispositifs médicaux connectés nécessitant une connexion internet haut débit. Cette solution pallie la carence de professionnels de santé sur un territoire. Elle nécessite une autonomie de la personne qui consulte.</p> <p>Le Département souhaite accompagner cette nouvelle solution en privilégiant des lieux d'implantation de pharmacie, Maison France Service, ...</p> <p>Le Département financera l'acquisition du matériel à hauteur de 100% sur la base d'un coût estimé de 80000€, hors frais d'abonnements, d'entretien et de fonctionnement lesquels devront être pris en charge par les porteurs de projet locaux.</p> <p><b>Financement de 2 chariots de téléconsultation assistée</b></p> <p>La téléconsultation assistée est une solution couplant de la technologie et de l'humain. En effet, l'assistance par un professionnel formé présent sur place pour aider le patient est nécessaire.</p> <p>L'avantage de ce dispositif concerne la mobilité des solutions (chariot mobile ou mallette pour aller au domicile des patients).</p> <p>Le Département souhaite accompagner cette nouvelle solution en privilégiant des lieux d'accueil : pharmacie, MSP, EHPAD, etc, et en tenant compte également des solutions de mobilités tels que les bus France Services.</p> <p>Le Département finance l'achat de chariot à hauteur de 100% sur la base d'un coût estimé de 10 000 €, hors frais d'abonnements, d'entretien et de fonctionnement lesquels doivent être pris en charge par les porteurs de projet.</p>		

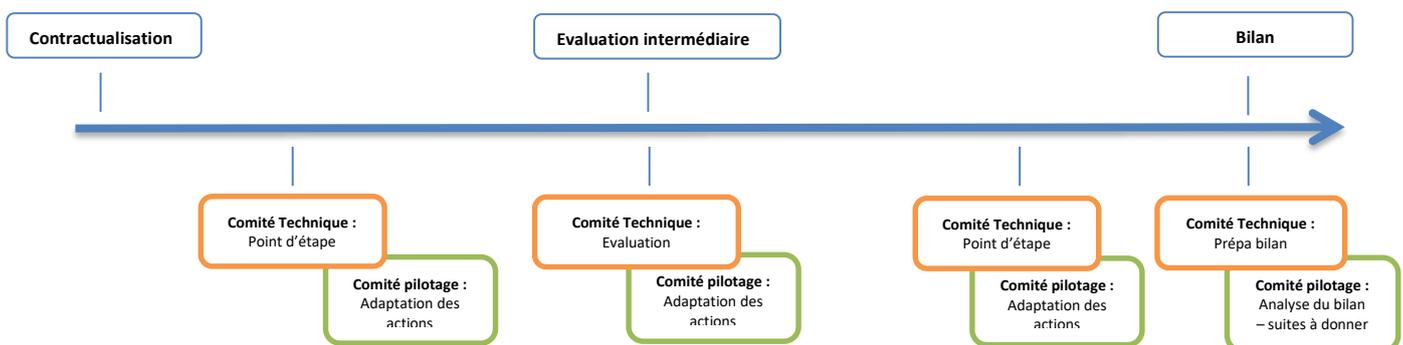
<b>Calendrier</b>	
<u>2021 /2022</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des besoins en lien avec le réseau santé territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement équipement : Département</li> <li>• Financement Fonctionnement EPCI</li> </ul>
<u>2022/2025 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation des équipements</li> </ul>	
<b>Modalités d'évaluation / indicateurs</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cabines installées</li> <li>• Nombre de chariots</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ 1</li> <li>➔ 2</li> </ul>
<b>Transversalité / lien avec autres actions :</b>	
<p>Cette action est transversale, en lien avec tous les publics du territoire.</p>	

#### 4. Une gouvernance commune

2 instances sont définies pour le suivi de la contractualisation :

- Le comité de pilotage :
  - Il assure le suivi politique du projet, analyse l'action et oriente la mise en œuvre au regard des éléments d'analyse fournis par le comité technique. Il est composé de :
    - Pour le CD 11 :
      - La Présidente du Conseil Départemental ou sa/son représentant-e., élu-e issu-e des cantons du territoire et désigné par l'assemblée Départementale.
      - Le directeur Général Adjoint des Solidarités Humaines
      - Le chargé de mission, en charge des contractualisations solidaires.
    - Pour l'EPCI :
      - Le Président, ou son représentant
      - Le vice-président en charge des questions sociales
      - Le vice-président en charge du numérique
      - La vice-présidente en charge de la petite enfance et présidente du Syndicat Lauragais Audois
      - Le directeur général des services
      - La responsable petite enfance
      - La directrice du CIAS
  
- Le comité technique :
  - Il assure la mise en œuvre de l'évaluation de l'action, propose au comité de pilotage des éléments d'analyse et des pistes d'évolution du projet. Il est composé de :
    - Pour le CD 11 :
      - Le directeur général adjoint des Solidarités Humaines
      - Le chargé de mission, en charge des contractualisations solidaires.
      - La Chef de la MDS Lauragais
      - Les responsables des services départementaux et chargés de mission concernés
    - Pour l'EPCI :
      - Le directeur général des services
      - La responsable petite enfance
      - La directrice du CIAS
    - Les partenaires :
      - L'ensemble des partenaires impliqués dans les actions de la contractualisation

Le contrat est conclu pour la durée du Schéma Départemental des Solidarités, soit jusqu'au 31/12/2025. Annuellement, des temps d'évaluations conjointes seront formalisés et permettront de faire évoluer le contrat, de l'adapter si besoin, par voie d'avenant. En fin de contrat, un bilan des actions sera réalisé et présenté. Les instances se réuniront régulièrement pour échanger autour des actions, tout au long du contrat.



Les documents d'évaluation et de bilan porteront sur les objectifs, résultats attendus et modalités d'évaluation définis dans les fiches action.

### III. Engagements financiers et suivi :

#### 1. Les engagements mutuels spécifiques par action :

Action	La Communauté de communes	Le Département
Développer le service jeunesse intercommunal	Acquisition d'un minibus pour l'itinérance du projet  Mobilisation du Service Jeunesse pour mise en œuvre du projet	Aide au financement de l'investissement à hauteur de 40%, plafonnée à 14 000€  Mobilisation du service Plein air pour mise en place d'activités  Mobilisation de la chargée de mission Jeunesse pour accompagnement des projets de jeunes
Renforcer l'insertion par l'économie	Mobilisation de réseau local d'entreprises pour expérimenter la démarche	Mobilisation des services insertion pour étudier et mettre en œuvre de nouvelles pratiques
Accroître l'animation sociale en direction des plus fragiles	Mobilisation des équipes du CIAS  Recherche de financements nécessaires au développement de l'action	Mobilisation des services de la Direction Autonomie : veille dispositifs de financement, information sur les actions mises en place  Mobilisation services DGASH : Veille et aides à la recherche de financements
Lutter contre l'illectronisme	Mobilisation du référent multimédia  Investissement matériel informatique pour développement clubs locaux	Mobilisation de la Chargée de mission Accessibilité  Aide au financement à hauteur de 40%, plafonné à 3000€.
Accueil des enfants porteurs de handicap en collectivité petite enfance	Mobilisation des équipes petite enfance  Achat de matériel d'accueil spécifique (fauteuil, matériel éducatif, ...)	Mobilisation de la MDS, de la PMI, de la MDPH.  Aide au financement à hauteur de 40%, plafonné à 3000€.
Santé	Mobilisation des services pour définir un plan d'action	Mobilisation des services pour définir un plan d'action
Télé médecine	Prise en charge du fonctionnement des équipements	Acquisition du matériel : Télécabine et Chariot de téléconsultation, pour un montant plafond de 100 000€

## 2. Liens avec le projet départemental

Action	Les liens avec le projet départemental :
<p><u>Action 1 :</u> Renforcer l'insertion par l'économie</p>	<p>Objectifs Départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet solidaire et inclusif</li> </ul> <p>Schéma des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet insertion : 2.4 : Développer les opportunités de mise en situation de travail, tout au long du parcours</li> <li>- Volet insertion : 2.7 : rapprocher l'offre et la demande d'emploi</li> <li>- Volet insertion : 2.10 : Développer des partenariats pour l'enrichissement de l'offre d'accompagnement et d'insertion.</li> </ul>
<p><u>Action 2 :</u> Accroître l'animation sociale en direction des plus fragiles</p>	<p>Objectifs départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet solidaire et inclusif</li> </ul> <p>Schéma Départemental des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet autonomie : 1.3 : soutenir les bénévoles des associations favorisant le maintien du lien social</li> </ul>
<p><u>Action 3 :</u> Lutter contre l'illectronisme</p>	<p>Objectifs départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux politiques publiques</li> <li>- Usages du numérique</li> </ul> <p>Schéma Départemental des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet Insertion : 2.3.4 : Lever les freins périphériques et matériels et organisationnels à l'insertion : maîtrise des savoirs fondamentaux et e.inclusion.</li> <li>- Volet autonomie : 1.3 : faciliter l'accès à une information fiable et compréhensible pour tous</li> </ul>
<p><u>Action 4 :</u> Développer le service jeunesse intercommunal</p>	<p>Objectifs départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunesse</li> <li>- Accès aux politiques publiques</li> </ul> <p>Schéma Départemental des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet Enfance Famille : 3.3 : Etoffer/renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes majeurs</li> <li>- Volet Insertion : 1.1 : Accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes en insertion</li> </ul>
<p><u>Action 5 :</u> Accueil des enfants porteurs de handicap en collectivité petite enfance</p>	<p>Objectifs départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un projet solidaire et inclusif</li> </ul> <p>Schéma Départemental des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet Enfance Famille : 1.1 : Renforcer l'action en prévention précoce</li> <li>- Volet Enfance Famille : 1.6 : Accompagnement à la socialisation petite enfance et handicap : ASOPEH</li> </ul>
<p><u>Action 6 :</u> Développer l'accès aux soins et à la santé</p>	<p>Objectifs départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique Départementale d'amélioration de l'accès aux soins</li> </ul> <p>Schéma Départemental des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet Transversal ; 3.3 : Organiser la présence des services de santé essentiels sur le territoire en articulation avec la politique départementale du SDAASAP</li> </ul>
<p><u>Action 7 :</u> Déployer les dispositifs de télésanté</p>	<p>Objectifs départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique Départementale d'amélioration de l'accès aux soins</li> </ul> <p>Schéma Départemental des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volet Transversal ; 3.3 : Organiser la présence des services de santé essentiels sur le territoire en articulation avec la politique départementale du SDAASAP</li> </ul>

**3. Durée :**

Le présent contrat prend effet au jour de la signature, jusqu'au terme du Schéma Départemental des Solidarités, au 31/12/2025.

**4. La part financière de l'action sociale du Département sur le Territoire :**

Le Département met en place de nombreux dispositifs d'action sociale sur le territoire. La contractualisation solidaire va permettre, par le prisme des axes de travail repérés, de cibler cette intervention sociale en direction des problématiques prioritaires telles que définies dans le plan d'action. Les équipes, déjà mobilisées, vous pouvoir orienter leur action en fonction de ces axes.

La contractualisation solidaire s'appuie également sur un principe de travail collaboratif, co-construit avec le territoire et les partenaires. Par une conception collective des actions, une mutualisation des moyens et des compétences, elle va permettre d'optimiser les ressources, rendre plus efficaces les actions.

Au-delà de cette importante participation au fonctionnement, le Département souhaite impulser dans la contractualisation des actions nouvelles, et peut participer au financement des investissements liés à la mise en œuvre des actions de la contractualisation. Cette aide à l'investissement vise à avoir un effet levier permettant d'appuyer les actions du contrat. Pour le territoire de la CCCLA, un montant plafond de 100 000€ pourra être mobilisé sur la durée du contrat.

Pour le secteur de la CCCLA, pour les actions définies pour 2021, la participation financière aux investissements est établie à 20 000€.

Le développement de la télémédecine donnera lieu également à la mobilisation par le Département d'une enveloppe complémentaire, d'un montant estimé à 100 000€, qui pourra être mobilisé sur la base d'un projet abouti, supposant une implication de l'intercommunalité, tant sur la localisation et l'accessibilité des outils de télémédecine financés par le Département que sur le financement des charges de fonctionnement liées à ces dispositifs.

Au-delà de ce financement, le Département s'attachera à rechercher tout financement complémentaire qui pourrait venir compléter et renforcer le plan d'action proposé.

**5. Modification du projet :**

Au regard du caractère innovant et expérimental que peuvent avoir certaines actions, un temps d'évaluation à mi-parcours permettra de revoir les actions proposées, les maintenir, les modifier ou y mettre fin. Le cas échéant, de nouvelles actions pourront être proposées, et dans la limite des enveloppes susvisées, de nouveaux financements attribués. Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente contractualisation.

**6. Règlement des litiges :**

A défaut de solution amiable, tout litige auquel la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution sera porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait à ....., le .....

En 2 exemplaires originaux

Pour l'EPCI de...	Pour le Département de l'Aude
Le représentant,	Le représentant

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20210616-20210118-DE

# **ANNEXE :**

## **Portrait de territoire**